

# WinSpot

SYSTEME PORTUAIRE D'ORGANISATION DU TRANSPORT



**Règlement concours Photo Data Concept  
Le Portuaire, des Femmes et des Hommes**

DATA CONCEPT SAS

Siège : 9, Avenue Aubenne 92700 COLOMBES Tel : (+33) 04.91.91.71.44

Agence : 51, Rue d'Iéna 76600 LE HAVRE Tel : (+33) 02.35.53.94.60

[data-concept@winspot.com](mailto:data-concept@winspot.com)

## ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

DATA CONCEPT, éditeur de la suite logicielle WinSPOT dédiée à la chaîne logistique portuaire, organise un concours photos en partenariat avec :

- CREAPOLIS-PHOTO Le Havre
- LA RELIURE Le Havre

Le concours se déroulera du 01/08/2022 au 30/11/2022 (Date de clôture des envois)

## ARTICLE 2 - THÈME

### **Le Portuaire, des Femmes et des Hommes**

L'humain doit être au cœur du sujet, aussi bien au travail que dans la vie au quotidien, les lieux de rencontre, les fêtes (Les marqueurs devront être forts pour lever toutes ambiguïtés quant au sujet).

## ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs (Les participants s'engagent à ne pas avoir de n° SIRET lié aux métiers de la photographie) de plus de 18 ans, à l'exclusion des membres du jury, de son entourage en général et du personnel de la société Data Concept.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo. Seule la responsabilité des participants pourra être engagée en cas de conflit.

Deux photos par participation maximum par personne seront acceptées.

Aucune image ne sera utilisée par les organisateurs en dehors du concours, d'un affichage lors de la remise des prix, d'un affichage lors d'une exposition qui aura lieu à la suite de la remise des prix, et d'un affichage permanent dans les bureaux de Data Concept au 51 rue d'Iéna Le Havre.

Data Concept prendra à sa charge les tirages sur dibond des 20 photos sélectionnées, et éventuellement des photos « coup de cœur ». Les tirages seront réalisés chez CREAPOLIS-PHOTO.

Les photos devront être envoyées au format numérique JPEG en pièce jointe d'un email à : [event@winspot.com](mailto:event@winspot.com) avant le 30 novembre 2022 minuit.

Tous les formats photos seront acceptés, couleur ou noir et blanc.

Les retouches seront acceptées dès lors qu'elles resteront discrètes et apporteront une valeur ajoutée artistiquement à la photo.

Les fichiers photos envoyés devront permettre des tirages de haute qualité sur la base minimum de référence d'un tirage 50cm x 70cm.

Les photos ne doivent pas être signées sur l'image.

Le nom du fichier photo devra être sous la forme " Nom-Prénom-Titre de la photo"

Le sujet de l'email sera sous la forme : « concours- photo-Nom-Prénom »

Le corps de l'email comprendra :

- La date et le lieu des prises de vue
- Le nom et prénom du participant
- L'adresse postale et le n° de téléphone du participant
- L'email du participant

Les participants ne respectant pas ces critères seront éliminés.

## ARTICLE 4 - CRITÈRES DE SÉLECTION

Chaque membre du jury attribuera une note sur 20 pour chacun des critères suivants :

- Qualité artistique
- Qualité technique
- Originalité
- Appréciation globale

Les cinq membres du jury se réuniront début janvier 2022 pour déterminer les vingt photos primées.

## ARTICLE 5 - PRIX

Les prix seront constitués de bons d'achats chez Créapolis-Photo, permettant ainsi aux lauréats de compléter leurs équipements existants.

Dans le cas où un même participant se trouve classé à deux reprises dans les cinq premières places, il ne lui sera pas possible de cumuler les prix dédiés aux cinq premières places. Le second prix reviendra à la photo classée juste derrière. Le classement, dans tous les cas, restera inchangé.

- 1<sup>er</sup> prix : bon d'achat de 800€
- 2<sup>ième</sup> prix : bon d'achat de 400€

- 3<sup>ème</sup> prix : bon d'achat de 250€
- 4<sup>ème</sup> prix : bon d'achat de 150€
- 5<sup>ème</sup> prix : bon d'achat de 100€
- 6-10<sup>ème</sup> prix : bon d'achat de 80€
- 11-20<sup>ème</sup> prix : bon d'achat de 50€

## ARTICLE 6 - EXPOSITION DES ŒUVRES

Les photographies seront exposées lors de la soirée de remise des prix, mais également lors d'une exposition qui se tiendra à l'issue de la remise des prix.

Elles pourront également être exposées dans les bureaux de Data Concept à l'adresse du Havre, sans limite de temps.

## ARTICLE 7 - ANNONCE DES RÉSULTATS

Les gagnants seront informés par mail et les résultats seront dévoilés sur le site de l'entreprise : <http://winspot.com>

## ARTICLE 8 - REMISE DES PRIX

Le gagnant retirera son prix le jour de la remise des prix.

## ARTICLE 9 - COMPOSITION DU JURY

Le jury sera composé de :

- Catherine HOUSSARD – Responsable du pôle immobilier de la CCI Seine Estuaire
- Nathalie DEMUNCK – Directrice de Caux Seine Tourisme
- Alain BLONDEL – Photographe et directeur de CREAPOLIS du HAVRE
- Philippe BREARD – Photographe de la ville du Havre
- Stéphane LHOTE – Caméraman photographe à France Télévision

## ARTICLE 10 - EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur, ainsi que par l'esprit du concours.

Le participant ne pourra, en aucun cas, contester la décision des organisateurs.

## ARTICLE 11 - DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Si les organisateurs du concours souhaitent exploiter une photographie d'un participant en dehors de la remise des prix et d'un affichage permanent dans les bureaux de Data Concept, une convention sera rédigée précisant les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée.

## **ARTICLE 12 - RESPONSABILITÉS**

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, Data Concept se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

## **ARTICLE 13 - OBLIGATIONS**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.